

## Info-Alerte n° 2256 du 10 novembre 2020



## TAILS.COM vous offre un mois de croquettes



De nombreux sites spécialisés diffusent des offres promotionnelles pour le compte de multiples marques : échantillons gratuits, bons de réduction, offres de remboursement...

Soyez vigilant ces promotions peuvent cacher de futures dépenses.

Prenons le cas du site internet **TAILS** qui souhaite vous faire profiter d'un mois de croquettes pour chien gratuit. L'annonce est parue le 30 octobre 2020 sur **SMART CONSO**. Vous devez décrire votre chien *(sa race, son âge, son poids, son nom)* mais aussi ses habitudes alimentaires.

**TAILS.COM**, qui se flatte du faire du sur-mesure pour votre chien, s'empresse de lui réserver un mois de croquettes gratuites et vous propose quelques plats en option payante. Vous restez sur les croquettes gratuites ? Aucun souci, seuls les frais de livraison sont à votre charge et ils s'élèvent à 2 €. Du reste votre décompte fait apparaître 18 jours de croquettes sur mesure au prix de 0 € au lieu de 30,52 €.

Vous allez vite découvrir que les croquettes gratuites vous ont mis en appétit pour un abonnement mensuel annoncé à 52,56 €. Et vous devrez rapidement vous manifester si vous ne souhaitez pas voir ce montant débité de votre compte par la carte bancaire ayant permis le paiement des frais de port!

Cette offre promotionnelle vient encore confirmer le dicton du Réseau anti-arnaques : « ce qui est gratuit n'existe pas ». Au consommateur de lire avec soin les conditions qui lui sont proposées.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)